



N° 14732*01

Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale

**DOSSIER DE DEMANDE D'ADMISSION
EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

ARTICLE D.312-155-1 DU CODE DE L'ACTION SOCIALE ET DES FAMILLES

RESERVE A L'ETABLISSEMENT

INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE ATTENTIVEMENT

La personne sollicitant une entrée en EHPAD doit adresser un dossier aux établissements de son choix.

CE DOSSIER EST A REMPLIR EN UN SEUL EXEMPLAIRE ET A PHOTOCOPIER EN FONCTION DU NOMBRE D'ETABLISSEMENTS AUPRES DESQUELS LA PERSONNE SOUHAITE ENTRER.

CE DOSSIER COMPREND :

- UN VOLET ADMINISTRATIF RENSEIGNE PAR LA PERSONNE CONCERNEE OU TOUTE PERSONNE HABILITEE POUR LE FAIRE (TRAVAILLEUR SOCIAL, ETC.)
- UN VOLET MEDICAL, DATE ET SIGNE DU MEDECIN TRAITANT OU D'UN AUTRE MEDECIN, **A METTRE SOUS PLI CONFIDENTIEL**, QUI PERMET NOTAMMENT AU MEDECIN COORDONNATEUR EXERCANT DANS L'ETABLISSEMENT D'EMETTRE UN AVIS CIRCONSTANCIE SUR LA CAPACITE DE L'EHPAD A PRENDRE EN CHARGE LA PERSONNE AU VU DU NIVEAU DE MEDICALISATION DE L'ETABLISSEMENT.

CE DOSSIER NE VAUT QUE POUR UNE INSCRIPTION SUR UNE LISTE D'ATTENTE ET SON DEPOT NE VAUT EN AUCUN CAS ADMISSION.

CE DOSSIER DOIT ETRE ACCOMPAGNE DE LA PHOTOCOPIE DES PIECES JUSTIFICATIVES SUIVANTES :

- LE DERNIER AVIS D'IMPOSITION OU DE NON-IMPOSITION,
- LES JUSTIFICATIFS DES PENSIONS.

AU MOMENT DE L'ENTREE EN ETABLISSEMENT, UN CERTAIN NOMBRE DE PIECES JUSTIFICATIVES COMPLEMENTAIRES SERA DEMANDE.

NB : POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE (HABILITATION A L'AIDE SOCIALE, TARIFS DES ETABLISSEMENTS, ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION PERSONNALISEE A L'AUTONOMIE), IL CONVIENT DE CONTACTER LE CONSEIL GENERAL DE VOTRE DEPARTEMENT. SI L'ETABLISSEMENT SE TROUVE DANS UN AUTRE DEPARTEMENT, IL CONVIENT DE CONTACTER LE CONSEIL GENERAL DE CE DEPARTEMENT.

A REMETTRE AU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT (joindre sous pli confidentiel le dossier médical)

PERSONNE DE CONFIANCE

Une personne de confiance a-t-elle été désignée par la personne concernée : OUI NON

Si OUI :

NOM de naissance
(suivi, s'il y a lieu par le nom d'usage)

Prénom(s)

ADRESSE

N° Voie, rue, boulevard

Code postal

Commune/Ville

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse email

Lien de parenté ou de relation avec la personne concernée

DEMANDE

Type d'hébergement/accompagnement recherché : Hébergement permanent Hébergement temporaire
Accueil couple souhaité OUI NON
Durée du séjour pour l'hébergement temporaire

Situation de la personne concernée à la date de la demande :

Domicile Chez enfant/proche Logement foyer EHPAD Hôpital SSIAD/SAD¹ Accueil de jour
Autre (précisez)

Dans tous les cas préciser le nom
de l'établissement ou du service

La personne concernée est-elle informée de la demande ? OUI NON

La personne concernée est-elle consentante (à la demande) ? OUI NON

Dans le cas où la personne concernée ne remplit pas elle-même le document, le consentement éclairé n'a pu être
recueilli

COORDONNEES DES PERSONNES A CONTACTER AU SUJET DE CETTE DEMANDE

La personne concernée elle-même OUI NON

Si ce n'est pas le cas, autre personne à contacter⁽¹⁾

Nom de naissance

(suivi, s'il y a lieu par le nom d'usage)

Prénom(s)

ADRESSE

N° Voie, rue, boulevard

Code postal

Commune/Ville

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse email

Lien de parenté ou de relation avec la personne concernée

¹ SSIAD/SAD : service de soins infirmiers à domicile / service d'aide à domicile

COORDONNEES DES PERSONNES A CONTACTER AU SUJET DE CETTE DEMANDE (SUITE)

Autre personne à contacter²

Nom de naissance

(suivi, s'il y a lieu par le nom d'usage)

Prénom(s)

ADRESSE

N° Voie, rue, boulevard

Code postal

Commune/Ville

Téléphone fixe

Téléphone portable

Adresse email

Lien de parenté ou de relation avec la personne concernée

ASPECTS FINANCIERS

Comment la personne concernée pense-t-elle financer ses frais de séjour ? Seule Avec l'aide d'un ou plusieurs tiers

Aide sociale à l'hébergement

OUI

NON

Demande en cours envisagée

Allocation logement (APL/ALS)

OUI

NON

Demande en cours envisagée

Allocation personnalisée à l'autonomie* OUI

NON

Demande en cours envisagée

Prestation de compensation du handicap/Allocation compensatrice pour tierce personne

OUI

NON

COMMENTAIRES

DATE D'ENTREE SOUHAITEE :

Immédiat

Dans les 6 mois

Echéance plus lointaine

DATE D'ENTREE SOUHAITEE EN HEBERGEMENT TEMPORAIRE : / /

Date de la demande : / /

Signature de la personne concernée ou
de son représentant légal

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'établissement auquel vous avez adressé votre demande d'admission. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Dans certains établissements, l'APA, qui a vocation à prendre en charge le tarif dépendance, est versée directement aux établissements. Dans ce cas de figure, il n'y a pas de demande à réaliser. Pour plus d'informations, il convient de prendre contact auprès du conseil général ou de l'établissement souhaité.*

DOSSIER MEDICAL DE DEMANDE D'ADMISSION EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES

DOSSIER MEDICAL A METTRE SOUS PLI CONFIDENTIEL

PERSONNE CONCERNEE

Civilité : Monsieur Madame

NOM de naissance

Prénom(s)

(suivi, s'il y a lieu par le nom d'usage)

Date de naissance / /

MOTIF DE LA DEMANDE

Changement d'établissement Fin/Retour d'hospitalisation Maintien à domicile difficile

Autres (préciser)

NOM ET COORDONNEES DU MEDECIN TRAITANT (nom, prénom, adresse, téléphone) :

ANTECEDENTS médicaux, chirurgicaux

PATHOLOGIES ACTUELLES

--	--

TRAITEMENTS EN COURS OU JOINDRE LES ORDONNANCES (nom des médicaments, posologie, voie d'administration)

SOINS PALLIATIFS OUI NON ALLERGIES OUI NON Si oui, préciser

CONDUITES A RISQUE

PORTAGE DE BACTERIE MULTIRESSISTANTE

NE SAIT PAS	OUI	NON
-------------------	-----	-----

OUI	NON
-----	-----

Si oui, préciser (localisation, etc.)

Préciser la date du dernier prélèvement

Alcool		
Tabac		

Sevrage

Taille

Poids

FONCTIONS SENSORIELLES OUI NON RISQUE DE FAUSSE ROUTE REEDUCATION OUI NON

 Cécité OUI NON Kinésithérapie

 Surdit  Orthophonie

 Autre (pr ciser)

**DOSSIER MEDICAL DE DEMANDE D'ADMISSION EN ETABLISSEMENT D'HEBERGEMENT
POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES**

DOSSIER MEDICAL A METTRE SOUS PLI CONFIDENTIEL

DONNEES SUR L'AUTONOMIE		A	B	C
Transfert				
D�placements	A l'int�rieur			
	A l'ext�rieur			
Toilette	Haut			
	Bas			
Elimination	Urinaire			
	F�cale			
Habillage	Haut			
	Moyen			
	Bas			
Alimentation	Se servir			
	Manger			
Orientation	Temps			
	Espace			
Communication pour alerter				
Coh�rence				

SYMPTOMES PSYCHO-COMPORTEMENTAUX	OUI	NON
Id�es d�lirantes		
Hallucinations		
Agitation, agressivit� (cris...)		
D�pression		
Anxi�t�		
Apathie		
D�sinhibition		
Comportements moteurs aberrants (<i>dont d�ambulations pathologiques, gestes incessants, risque de sorties non accompagn�es...</i>)		
Troubles du sommeil		

PANSEMENTS OU SOINS CUTANES	OUI	NON
Soins d'ulc�re		
Soins d'escarres		
Localisation		
Stade		
Dur�e du soin		
Type de pansement		

SOINS TECHNIQUES	OUI	NON
Oxyg�noth�rapie		
Sondes d'alimentation		
Sondes trach�otomie		
Sonde urinaire		
Gastrotomie		
Colostomie		
Ur�t�rostomie		
Appareillage ventilatoire (CPAP, VNI...)		
Chambre implantable		
Dialyse p�riton�ale		

APPAREILLAGES	OUI	NON
Fauteuil roulant		
Lit m�dicalis�		
Matelas anti-escarres		
D�ambulateur		
Orth�se		
Proth�se		
Pace-maker		
Autres (pr�ciser)		

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS EVENTUELLES (CONTEXTE, ASPECTS COGNITIFS,...)

MEDECIN QUI A RENSEIGNE LE DOSSIER *(si différent du médecin traitant)*

NOM

Prénom(s)

ADRESSE

N° Voie, rue, boulevard

Code postal

Commune/Ville

Date / /

Signature

Cachet du
Médecin

Livret d'Accueil



ETABLISSEMENT HEBERGEANT DES PERSONNES AGEES DEPENDANTES (EHPAD)

Résidence Les Airelles
129 allée saint Roch
59400 Cambrai

☎ 03.27.74.44.44

✉ les.airelles@orange.fr

www.les-airelles.net/etablissement.html

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) Les Airelles.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

L'Etablissement constitue un lieu de vie dont la finalité est la qualité de vie de chaque résident tout au long du séjour, et ce quelles que soient ses difficultés : Dépendance physique, perte d'autonomie décisionnel, difficultés d'expressions...

L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement.

Si vous en avez la possibilité, vous retrouverez également sur notre site internet, l'ensemble de nos activités.

Le Directeur,

Mr Nicolas Caudmont

SOMMAIRE

<u>L'établissement</u>	p 13
Le statut juridique	
La capacité d'accueil	
Le public accueilli	
L'admission	
L'accompagnement soignant	
Les locaux et les différents secteurs d'hébergement	
L'équipement	
La sécurité	
<u>Votre confort</u>	p 15
La chambre	
Le téléphone	
Les services	
<u>Votre bien être</u>	p 16
La restauration	
La blanchisserie	
Le service maintenance et sécurité	
L'animation	
Le culte	
<u>Votre santé</u>	p 18
Le médecin coordonnateur	
Le libre choix du médecin traitant	
L'équipe soignante pluridisciplinaire	
Les intervenants paramédicaux	
La psychologue	
<u>Votre aides</u>	p 19
L'allocation logement	
L'APA	
Les aides exceptionnelles	
<u>Les tarifs</u>	p 20
<u>Le trousseau</u>	p 21
<u>Les annexes</u>	p 22
Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante	
Charte des droits et libertés de la personne accueillie	

L'ETABLISSEMENT

Géographiquement, la résidence est située à proximité du centre-ville de Cambrai, de ses commerces et de ses administrations.

A quelques minutes à pied du centre-ville, la Résidence "les Airelles" vous accueille dans un site calme et verdoyant.

Vous y êtes à l'écart des nuisances tout en bénéficiant de la vie et de l'activité urbaine.

- **Le statut juridique**

L'E.H.P.A.D. « Les Airelles » est un établissement privé entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico-sociaux tels que définis dans la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002.

Il est par ailleurs signataire d'une convention tripartite avec le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé du Nord et le Président du Conseil Départemental des hauts de France depuis janvier 2014 (1^{ère} convention de 2009 à 2014).

- **La capacité d'accueil**

La capacité d'accueil totale est de 78 lits d'hébergement, dont 6 lits d'hébergement temporaire et 14 lits réservés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, ou pathologies apparentées. L'EHPAD « Les Airelles » dispose également d'un accueil de jour de six places.

Les séjours en accueil de jour s'adressent à des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de troubles apparentés habituellement soutenues à domicile et dont l'état de santé ou de dépendance nécessite une aide supplémentaire ponctuelle. L'accueil de jour peut également être l'occasion, pour une personne, de se familiariser avec l'établissement afin de préparer une admission future.

- **Le public accueilli**

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation).

Sur le plan médical, qui est le domaine du médecin coordonnateur, nous évaluons notre capacité à accueillir un nouveau résident selon plusieurs critères : son niveau de dépendance (toilette, habillage, et autres soins de nursing), les besoins liés à son état de santé (nécessité d'une infirmière la nuit, besoin d'oxygène, troubles du comportement).

- **L'admission**

L'entrée en EHPAD est le plus souvent un choix contraint par l'impossibilité subite ou progressive de rester à son domicile. La demande d'entrée est parfois le fait des intéressées qui manifestent ainsi leur choix de vie mais le plus souvent il s'agit d'une demande des proches familiaux et/ou des professionnels.

Lorsqu'une famille demande un rendez-vous pour une admission, il est systématiquement proposé que la personne concernée les accompagne. Si ce n'est pas possible, l'avis de la personne âgée sera recherché avant toute décision (visite à domicile ou dans le service hospitalier, si possible).

La demande d'admission sera examinée en commission d'admission par le Directeur, le Médecin Coordonnateur et l'infirmière coordinatrice, après avis du médecin traitant. La décision d'admission revient au directeur.

- **L'accompagnement soignant**

L'établissement s'inscrit dans une démarche bientraitante s'appuyant sur une philosophie de soins qui repose sur quatre piliers que sont : le regard, la parole, le toucher et la verticalité. Cette philosophie d'accompagnement vise à garantir une prise en soins bientraitante des résidents. Elle s'inscrit en filigrane dans les valeurs prônées au sein de l'établissement et est le fer de lance d'un accompagnement personnalisé. Le personnel accordera une place particulière à la parole de la personne âgée dans les décisions du quotidien.

- **Les locaux et les différents secteurs d'hébergement**

L'établissement bénéficie de locaux clairs, agréables et sécurisés, adaptés aux personnes valides, semi-dépendantes et dépendantes.

Au rez-de-chaussée se trouvent, le groupe électrogène, la chaufferie, les locaux linges propres-linges sales, le local du référent maintenance-incendie, les vestiaires du personnel, les réserves, le local archives, la salle de réunion, les bureaux administratifs, les bureaux de l'équipe pluridisciplinaire (médecin coordonnateur, infirmière coordinatrice et psychologue), le salon de coiffure, les cuisines, l'unité protégée (unité Alzheimer et pathologies apparentées)

Au premier étage se trouvent l'allée Baudelaire et l'allée Rimbaud, la salle de soins (bureau infirmier) la salle à manger des résidents, une salle de bain médicalisée et des réserves.

Au deuxième étage se trouvent l'allée Verlaine et l'allée Apollinaire, la salle de soins (bureau infirmier) la salle à manger des résidents, une salle de bain médicalisée et des réserves.

Afin de répondre aux divers degrés de dépendance des personnes accueillies, la structure est dotée d'équipements spécifiques privilégiant le confort des usagers :

Fauteuils de repos gériatriques,

Chariots douche,

Chaises de douche,

Lèves-personnes,

Verticalisateurs

VOTRE CONFORT

- **La chambre**

L'établissement dispose uniquement de chambres individuelles, conformément à la législation en vigueur. Le mobilier, fourni par l'établissement, est composé de la manière suivante : • Un lit médicalisé, un chevet, un bureau, une chaise, un fauteuil.

Chaque chambre est également équipée, d'un cabinet de toilette, de placards et d'un système d'appel. Les chambres ne sont pas dotées de téléviseur, toutefois, les résidents qui souhaitent installer un téléviseur le peuvent. Le résident a la possibilité de compléter le mobilier par des meubles personnels, dans les limites de la surface et de l'accessibilité de la chambre. En tout état de cause, il est encouragé à personnaliser son environnement afin de s'y sentir au mieux.



- **Le téléphone**

Chaque chambre est équipée d'une prise téléphonique. Les résidents doivent demander l'ouverture d'une ligne auprès du secrétariat de la l'établissement.

- **Les services**

Le courrier

Le courrier et les journaux sont distribués chaque jour. Le résident peut déposer son courrier à l'accueil ou dans la boîte aux lettres située près de l'accueil.

L'espace coiffure

Les résidents peuvent prendre rendez-vous auprès de la secrétaire pour se faire coiffer.



La coiffeuse est présente 3 matinées par semaine le jeudi, le vendredi et le samedi.

Les tarifs se trouvent à l'accueil.

Les biens et valeurs personnels

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets ou d'argent.

• **La restauration**

L'établissement assure la fourniture de tous les repas. Ils sont servis aux heures suivantes :

Petit déjeuner :	A partir de 08h15 dans les chambres
Déjeuner :	12 h 00 en salle de restaurant
Goûter :	16 h 00 en salle de restaurant
Dîner :	18 h 00 en salle de restaurant
Collation :	La nuit sur demande

La préparation des repas est entièrement réalisée sur place et servie en liaison chaude. Les menus sont établis sur des cycles de six semaines et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons. Les plats sont essentiellement réalisés à base de produits frais.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité des infirmières.

En parallèle, une Commission des menus se réunit 2 à 3 fois par an pour évaluer la qualité des repas servis. Cette instance est composée, du responsable de cuisine, du directeur, des résidents et du personnel.

Si vous le souhaitez, vous pouvez inviter les personnes de votre choix à déjeuner, à la condition de réserver auprès de l'accueil (du lundi au dimanche) au moins 48 h à l'avance. Nous limitons le nombre d'invités à six personnes. Les invitations relèvent d'une facturation particulière dont les prix sont consultables sur demande à l'accueil.

- **La blanchisserie**

L'EHPAD possède sa blanchisserie pour l'entretien du linge des résidents et les tenues professionnelles du personnel. Le linge plat, c'est-à-dire draps, taies d'oreillers, est entretenu par une société extérieure, aux frais de l'établissement.

Les vêtements délicats ou en laine et/ou ceux nécessitant un nettoyage à sec (à la charge de l'usager) sont vivement déconseillés.

Afin de pallier les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Le linge personnel doit être **étiqueté au nom, prénom du résident** avant l'entrée. Si ce n'est pas le cas, la famille se charge d'assurer l'entretien du linge.

Les produits de toilette (shampoing, gel douche, savonnette, eau de Cologne, etc.) sont à la charge du résident, qui devra en assurer, lui-même ou sa famille, la fourniture régulière au cours de son séjour.

Les produits d'incontinence, sont fournis et pris en charge par l'établissement.

- **Le service maintenance - sécurité**

Les petites réparations sont assurées par l'agent de maintenance de l'établissement, l'intervention étant comprise dans les frais de séjour.

Le personnel est formé, 1 fois par an, à la sécurité incendie.

- **L'animation**

L'E.H.P.A.D. est avant tout un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résident.

Les membres du personnel proposent un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer.

Le projet d'animation est mis à jour annuellement. Le programme détaillé des animations est également affiché chaque semaine dans les étages.

Le projet d'animation s'appuie sur plusieurs thématiques :

Les échanges

Afin d'assurer le maintien du lien social, des échanges avec l'école maternelle saint Roch sont organisées tous les 15 jours.

Les ateliers – Les jeux

L'établissement facilite le développement d'activités divertissantes permettant de favoriser la stimulation cognitive, comme par exemple : l'atelier pâtisserie, les jeux de société, la gymnastique douce, la zoothérapie, etc....

Les manifestations

Par ailleurs, des animations festives sont organisées au sein de l'établissement afin de marquer les événements du calendrier (goûter des anniversaires, fête de la musique, après-midi cabaret, etc...) tous les 15 jours

Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Une messe par mois est célébrée.

L'E.H.P.A.D. Les Airelles est un lieu de vie mais c'est aussi un lieu de soins, bénéficiant d'une surveillance continue grâce à un système d'appel malade et à la présence de personnels jour et nuit. En cas de problème médical, le médecin traitant ou le médecin de garde est immédiatement contacté.

Le personnel porte une tenue de couleur qui vous permet une identification facile :

- Les infirmières sont en gris et blanc
- Les aides-soignants sont en gris et vert
- Les auxiliaires de vie sociales sont en gris et fuchsia
- Les stagiaires sont en bleu et blanc

- **Le médecin coordonnateur**

L'établissement est doté d'un poste de médecin coordonnateur à temps partiel. Il est notamment chargé de la coordination des soins en lien avec les médecins libéraux et l'équipe soignante en vue de l'élaboration des différents projets et accompagnements. Il donne son avis sur les entrées.

- **Le libre choix du médecin traitant**

Le résident conserve le libre choix de son médecin traitant. A ce jour, l'ensemble des médecins libéraux de Cambrai et les alentours intervient auprès des résidents de l'établissement.

- **L'équipe soignante pluridisciplinaire**

Une infirmière coordinatrice et un médecin coordonnateur animent une équipe pluridisciplinaire composée d'Auxiliaires de Vie Sociales (AVS), d'Aide Soignantes (AS), d'Aide Médico Psychologique (AMP), d'Infirmières Diplômées d'Etat (IDE).

Le référent soignant

Le référent est l'interlocuteur privilégié du résident et de ses proches pour les questions de la vie quotidienne. Le référent est nommé quelques jours après l'entrée d'un nouveau résident C'est un professionnel de proximité (AS-AMP- IDE) qui va développer une relation personnalisée avec le résident et ses proches.

Le projet personnalisé

Le projet personnalisé est une démarche dynamique qui tente de trouver un équilibre entre les attentes de la personne, de son entourage et des professionnels.

Le projet personnalisé est rédigé dans les six mois suivant l'entrée. Il est construit avec la personne et sa famille si elle le souhaite et l'équipe soignante. Il permet de repérer les habitudes de vie, ce qui a du sens ou une importance affective pour la personne. Il a pour finalité de dégager des objectifs adaptés, concrets et si possible permettant de restaurer l'estime de soi et le sentiment d'utilité. Il est réévalué au moins une fois par an.

- **Les autres intervenants**

Le résident a le libre choix des intervenants paramédicaux qui lui seraient nécessaires (kinésithérapeute, orthophoniste, cardiologue, dentiste, etc....).

Ces choix sont inscrits dans le dossier du résident au moment de l'admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.

La psychologue

L'établissement bénéficie des services d'une psychologue à temps partiel. Celle-ci participe à l'élaboration et au suivi du projet personnalisé des résidents. Elle réalise également des entretiens et des suivis individuels auprès des personnes accueillies.

Les résidents accueillis au sein de la résidence peuvent bénéficier d'aides financières :

- **L'allocation logement**

Elle est versée par la CAF, et est attribuée mensuellement en fonction des ressources

- **L'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)**

Elle est versée directement à l'établissement et attribuée par le Conseil Départemental du Nord, elle concerne les résidents préalablement domiciliés dans le département du Nord. Elle vise à compenser pour partie les frais de dépendance. Cependant, le ticket modérateur reste à la charge du résident (GIR 5-6).

- **Aides exceptionnelles**

Certains régimes de retraite accordent des aides financières supplémentaires

A titre indicatif, liste non exhaustive

I/ Les vêtements :

- ✓ Pour les femmes :
 - 8 maillots de corps,
 - 8 culottes coton,
 - 8 paires de collants ou mi-bas,
 - 5 robes,
 - 5 jupes ou pantalons,
 - 5 chemisiers,
 - 5 gilets ou pulls,
 - 5 chemises de nuit,
 - 2 paires de pantoufles,
 - 2 paires de chaussures,
 - 12 mouchoirs,
 - 7 serviettes de table,
 - 1 robe de chambre.
- ✓ Pour les hommes :
 - 8 maillots de corps,
 - 8 slips coton,
 - 8 paires de chaussettes,
 - 5 pantalons,
 - 5 pyjamas,
 - 5 chemises,
 - 5 gilets ou pulls,
 - 2 paires de pantoufles,
 - 2 paires de chaussures,
 - 12 mouchoirs,
 - 7 serviettes de table,
 - 1 robe de chambre.

II/ La toilette :

- Savonnettes, Eau de Cologne, Dentifrice, Brosse à dents, Stéradent, Brosse à cheveux, Pincettes, nécessaire à raser, Shampoing, Cotons tiges, Coupe ongles, Bassine

Les lavages fréquents et la durée du séjour des résidents demandent à ce qu'il ne soit pas acheté de linge délicat et qu'il soit procédé à un renouvellement régulier du trousseau.

Le linge doit être marqué avec des étiquettes cousues au nom du résident.

En application des textes, un kit de linge plat et de linge de toilette est à votre disposition sur simple demande.

Afin de préparer votre dossier administratif, merci de nous faire parvenir :

- Une photocopie du livret de famille
- Une photocopie de la carte d'identité
- L'attestation de sécurité sociale et la carte vitale
- L'attestation de mutuelle
- Le dernier avis d'imposition ou de non-imposition
- Le formulaire simplifié de demande d'APA
- La copie de l'assurance responsabilité civile
- La copie du jugement en cas de tutelle ou de curatelle

Ainsi que le dossier de demande d'admission en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes CERFA
N° 14732*01